

Observation 239 du 08/03/2023

Madame la Commissaire-Enquêtrice,

Comment pouvoir être favorable à un tel projet ? Par principe, je doute toujours de mes convictions...mais une fois encore, en conclusion, j'y suis défavorable ! Pourquoi, alors que je n'habite pas près de ces innombrables éoliennes ?

1°) Tout d'abord, je note que la grande majorité des personnes qui émettent des avis favorables, ont un intérêt pécuniaire : il s'agit des entreprises qui ne pensent qu'à leur chiffre d'affaire, sans se soucier de leurs charges morales...

Mais il s'agit aussi de propriétaires fonciers qui n'ont pas bien lu le projet de promesse de bail emphytéotique. Il serait utile, pour eux, d'aller consulter un notaire (respectant son devoir d'impartialité) ou tout autre juriste.

Ceux défavorables n'ayant aucun intérêt personnel (peu nombreux...), sont respectueux de notre planète ; mais il est indispensable d'ouvrir les yeux : consultons les arguments pour et les arguments contre, écologiquement, et l'on découvrira que l'éolien industriel n'est pas producteur d'une énergie propre, contrairement à ce qu'affirment leurs souteneurs...

2°) ce projet est inacceptable ! le nombre de sites éoliens déjà localement présents est déraisonnable, et déraisonné : comment considérer que cela n'affecte pas les femmes et les hommes habitant sur ce territoire : être confronté à 9 sites existants, 11 autorisés, et 6 en cours d'étude, dans un rayon de 20km est consternant ! Alors évidemment, certains estiment que les éoliennes industrielles sont des aérogénérateur majestueux et remarquables, mais ces amateurs architecturaux sont nettement moins nombreux que ceux dont le cœur gonflé par l'amour du patrimoine historique saigne déjà, tranché par ces pales *abowindables*.

3°) L'étude faunistique est faite par un bureau dont l'analyse est toujours contestée d'une manière virulente. Il est regrettable que ces bureaux d'études n'aient pas un engagement professionnel d'impartialité dont le non-respect serait réellement sanctionné d'une manière efficace. Il n'est pas tenu compte de l'avis des associations telles que la LPO, la SFPEM alors qu'elles ont une réelle compétence et n'interviennent pas pour des raisons financières.

4°) Comment pouvoir considérer objectivement que des sites d'aérogénérateurs industriels sont sans impact pour le tourisme ! Cela aussi est régulièrement évoqué dans les autres contributions, en se référant à l'AHTI. Mais en toute objectivité, qui, ayant le choix entre plusieurs possibilités pour entrer sereinement dans une période de repos tant assurée par le tourisme vert, viendrait au pied d'éoliennes ? Quand je pense que les

porteurs de projets osent affirmer que le tourisme éolien existe, comment imaginer qu'il s'agit d'une réalité objective ??? certes, si un grand amateur de grandes éoliennes vient passer des vacances près d'un site, cela sauvera-t-il réellement des personnes ayant engagé leur patrimoine dans l'hébergement touristique ? soyons sincères...

5°) et comment imaginer qu'un démantèlement d'éoliennes de 220m de haut se fera réellement ?

Pour une éolienne de 3MW, il est coulé 1.200t de béton. Donc pour une éolienne de 5,5 MW n'implique-t-elle pas un bétonnage de  $5,5/3 \times 1.200 = 2.200$  t ?

Et rappelons la dérogation à l'obligation de démantèlement prévue par l'article 29 de l'arrêté du 26 août 2011 :

[...]

- *l'excavation de la totalité des fondations jusqu'à la base de leur semelle, à l'exception des éventuels pieux. Par dérogation, la partie inférieure des fondations peut être maintenue dans le sol sur la base d'une étude adressée au préfet et ayant été acceptée par ce dernier démontrant que le bilan environnemental du décaissement total est défavorable, sans que la profondeur excavée ne puisse être inférieure à 2 mètres dans les terrains à usage forestier au titre du document d'urbanisme opposable et 1 m dans les autres cas.*[...]

Comment une telle étude pourrait conclure qu'il n'y a pas d'impact environnemental ???

Donc, j'émetts un avis totalement défavorable pour ce projet d'aérogénérateurs industriels,

Et vous prie de croire, Madame la Commissaire-Enquêtrice, en mes sentiments respectueux et dévoués.

Jean-Paul BOTTIER

37290 Charnizay